



## **DISPOSITIF ELECTORAL 2014**

### **COUVERTURE DES ELECTIONS REGIONALES ET FEDERALES**

Dans le cadre de la période électorale qui débutera le 25 février 2014 et s'achèvera le 25 mai 2014, et conformément à la publication du Collège d'Avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 29 novembre 2011, approuvée par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2012 (Moniteur belge du 8 mai 2011), la rédaction de Panach FM s'engage:

- À respecter l'équilibre et la représentativité des différentes tendances politiques
- À ne pas diffuser de publicité ou autre forme de parrainage en faveur de parti ou candidat quelconque
- À appliquer le cordon sanitaire
- À ne pas diffuser de sondage à partir du vendredi, minuit, précédant le scrutin du 25 mai 2014
- À préciser les informations nécessaires à la compréhension des sondages mentionnés dans les informations données lors de la période électorale
- À ne pas utiliser d'autres langues que le français dans le cadre de la période électorale
- A ne pas donner la parole à un candidat/idéologie particulier (/ère) au travers de l'actualité

#### **PLAN D'ACTION**

Panach FM couvrira juste l'arrondissement électoral de Liège au niveau des élections fédérales et régionales.

Les semaines qui précèdent le scrutin du 25 mai 2014, des interviews de représentants des « grandes listes » régionales et fédérales, ainsi que des billets présentant les programmes

des « petites » et nouvelles listes seront diffusées. Aucune interaction ne sera réalisée avec les auditeurs, compte tenu de la forme pré-enregistrée de ces interviews et billets.

La catégorisation des listes se déroulera comme suit :

- GRANDE LISTE : les listes ayant eu un ou des élus à la suite des élections précédentes seront représentées de manière équilibrée
- PETITE LISTE : conformément à l'article 13, les listes se présentant pour la première fois et celles qui n'avaient pas d'élus à la suite des élections précédentes seront représentées de manière équilibrée

POUR CE QUI EST DES GRANDES LISTES : une interview sera accordée à un représentant/candidat de chaque parti. Panach FM prendra contact avec le/la tête de liste de chaque parti concerné. Si cette personne n'est pas disponible en vue d'une interview, la rédaction laisse le choix à chaque liste de déléguer le (ou la) candidat(e) de son choix. Chaque interview de représentant présentera le même format et la même durée, dans le but de respecter l'équilibre de diffusion.

POUR CE QUI EST DES PETITES ET NOUVELLES LISTES : des billets présentant les programmes de chacune des listes seront réalisés, de manière égale.

**CADRE DE DIFFUSION DES INTERVIEWS/BILLETS PRE-ELECTORAUX**

Les interviews et billets seront encadrés par un habillage sonore particulier, créé dans le cadre des élections et afin de communiquer aux auditeurs la nature du programme diffusé.

**NOTES**

- PANACHFM ne diffusera pas de débat lors de cette période électorale
- Thomas Zubani, journaliste agréé par l'Association des Journalistes Professionnels, encadrera le traitement des actualités électorales et la mise en place/en forme des informations électorales diffusées
- PANACHFM ne possède aucun journaliste ou animateur candidat aux élections de mai 2014
- Dans le cadre des élections, aucune interaction avec les auditeurs ne sera réalisée, compte tenu de l'absence de débat et de la forme pré-enregistrée des interviews
- Le site Internet de PANACH FM ([www.panachfm.be](http://www.panachfm.be)) ne sera pas utilisé dans le cadre de ce dispositif électoral